

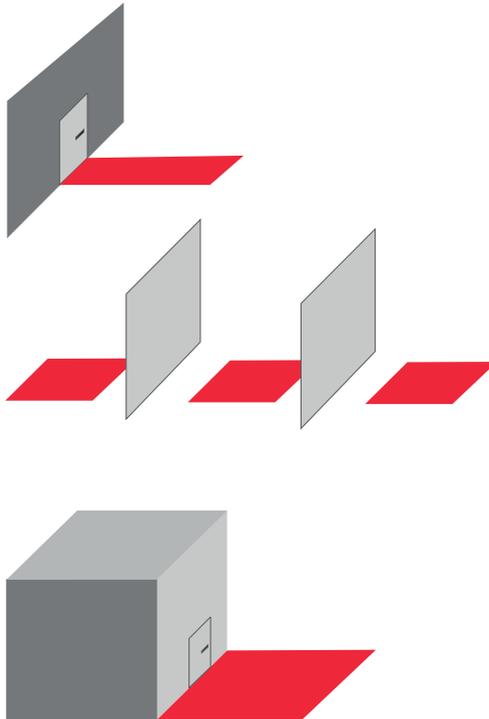
Manuel
de
l'espace public

Parvis

1. HIST. Place ou cour située devant (la porte principale d') un édifice religieux, en particulier d'une cathédrale ou d'une église, et qui, selon les religions et les époques, a diverses fonctions.

- ANTIQ. HÉBRAÏQUE. Chacune des trois cours du temple de Jérusalem. Parvis des gentils (auquel les non-juifs étaient admis), parvis d'Israël (où les juifs avaient accès), parvis des prêtres (réservé aux prêtres).

2. Espace dégagé, généralement réservé aux piétons, devant un édifice public.



Esplanade

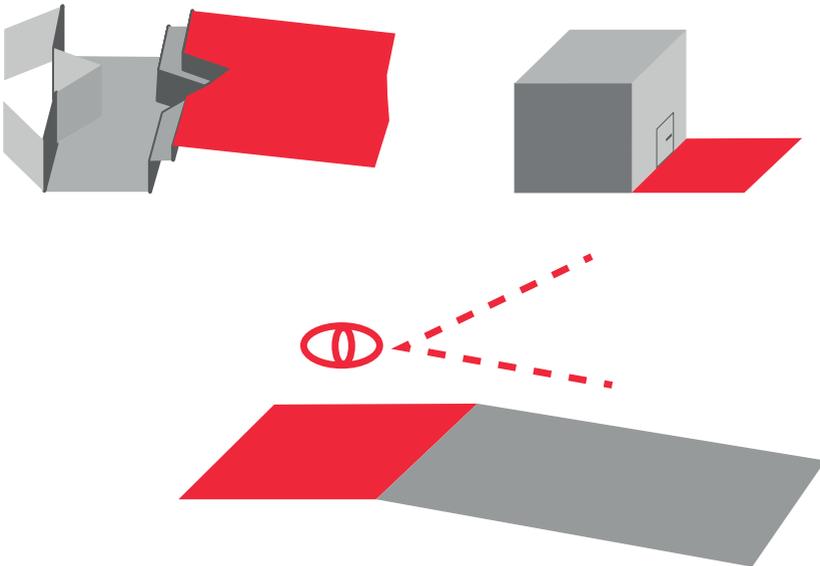
A.– Vx, FORTIF. s'appelle aussi glacis, partie qui sert à la contrescarpe ou chemin couvert ; c'est un talud, ou pente de terrain qui commence au haut de la contrescarpe, et qui en baissant insensiblement, devient au niveau de la campagne. p. ext. lieu dégagé devant une place-forte.

B.– P. ext.

1. Vaste espace libre de terrain plat dégagé en avant ou aux abords d'un édifice.

– P. ext. Place de grande dimension, souvent aménagée avec art, lieu de promenade.

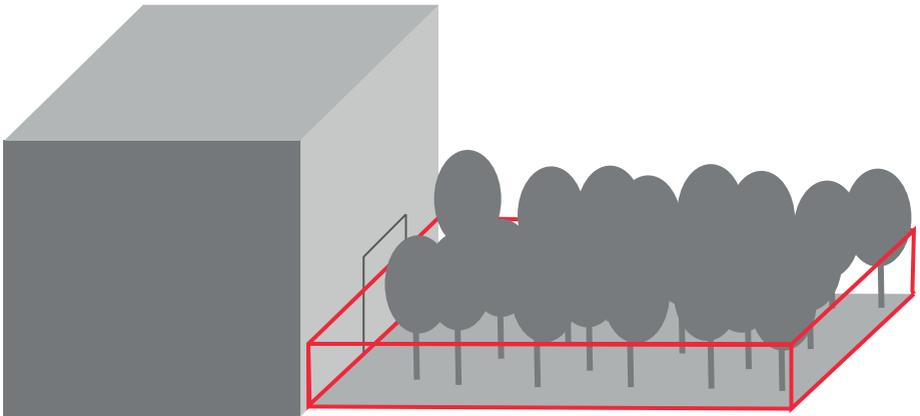
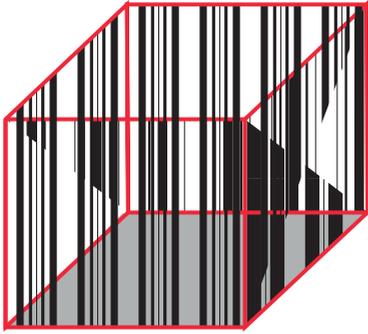
2. Espace plat et découvert, naturel ou aménagé, sur une hauteur d'où le regard embrasse un large horizon.



Parc

1. Parc (à moutons). Clôture légère et transportable servant à enfermer les ovins la nuit en été dans les prés; p.méton., espace ainsi délimité.
2. Étendue plus ou moins vaste de terrain boisé entièrement clos, dépendant généralement d'une propriété (château, manoir, maison de maître, etc.) et comprenant des pelouses, des massifs de verdure, des arbres.
3. Lieu public dans une ville, une commune, constitué par des espaces verts.
4. Parc national. Vaste territoire de réserve naturelle, bénéficiant d'un statut de protection assez strict en vue de la sauvegarde rigoureuse des richesses naturelles (faune, flore, sol, sous-sol, atmosphère, eaux, environnement), et ouvert au public à des fins récréatives, éducatives et culturelles (d'apr. Biol. t.2 1970, Barr. 1974, Jur. 1981).
5. Parc (de stationnement). Terrain ou bâtiment public aménagé pour le stationnement temporaire des véhicules.
6. Lieu d'entrepôt militaire pour les vivres, les munitions, le matériel.

7. INDUSTR. Entrepôt d'usine, aire de stockage à ciel ouvert.



Jardin

1. – Terrain, plus ou moins étendu, planté de végétaux.

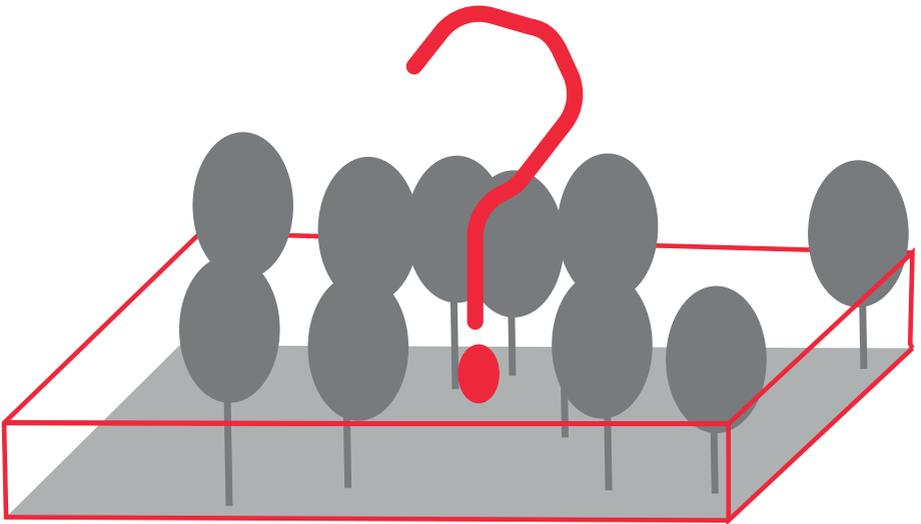
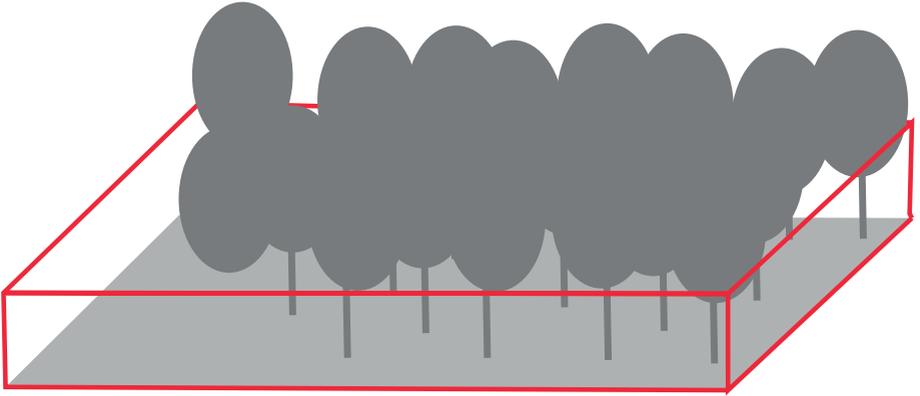
a. Terrain généralement clos, attenant ou non à une habitation, planté de végétaux utiles ou d'agrément. Allées, arbres d'un jardin; beau jardin.

2. [En tant que lieu d'un intérêt plus général, collectif ou destiné à des études particulières]
□ Jardin (public). Espace d'une certaine importance ménagé dans une ville, agrémenté d'arbres, de fleurs, de pelouses et destiné à la promenade, aux jeux des citadins.

3. Lieu, chose abstraite, harmonieuse que l'on apprécie, où s'épanouissent certaines richesses (sentiments, éléments culturels); personnalité pleine de chaleur humaine.

4. En partic.

a) Jardin secret. Domaine propre à quelqu'un. «Tout cela [la Porte Étroite, l'Immoraliste, les Nouritures] a formé un jardin secret, attentivement cultivé, dont nous avons aujourd'hui la clef» (Thibaudet, Hist. litt. fr. de 1789 à nos jours, 1936, p. 443). «La liberté, c'est son jardin secret. Sa petite connivence avec lui-même» (Sartre, Âge de raison, 1945, p. 54).



Place

I. Portion d'espace déterminée

1. Partie d'espace, portion libre qu'occupe ou que peut occuper quelqu'un ou quelque chose.

- De place en place, par place(s). Par endroits et de manière discontinue, à de certains endroits dispersés. (Loc. adv.)

2. En partic. Lieu où une personne se trouve; endroit assigné à quelqu'un. Demeurer, rester à la même place; bouger de place; céder, laisser la place à qqn; aller s'asseoir à sa place; gagner, reprendre sa place.

3. Emplacement aménagé, destiné à une fonction particulière.

4. Place publique et, p.ell., place. Dans une ville, une agglomération ou un village, lieu public consistant en un espace plus ou moins large, découvert et le plus souvent entouré de bâtiments publics, où aboutissent plusieurs rues ou avenues, et où ont lieu souvent des activités commerciales, festives ou publiques.

5. Situation, position ou disposition de quelque chose ou de quelqu'un par rapport à un ensemble.

a. Position de quelqu'un/quelque chose dans un rang, dans une hiérarchie.

6. DÉFENSE

a) Place d'armes ou, p.ell., place. V. arme II A 4 b.

b) Place forte, place de guerre ou, p.ell., place.

Ville fortifiée par une enceinte, des ouvrages de guerre; p.ext., ville de garnison, fortifiée ou non.

